Sujet: [INTERNET] Opposition au projet de d'une IDSI à Fontenay en Parisis

De: "XB perso" <xb60@orange.fr>

Date: 11/01/2021 22:40

Pour: ouv.fr>

## Monsieur le Préfet,

Pour faire suite à l'avis de consultation concernant la modification du PLU ouverte au public suite à votre arrêté n° IC-20-82 du 29 octobre 2020 en vue d'une IDSI à Fontenay en Parisis, je tiens à vous faire part de mon opposition à ce projet en m'appuyant sur les éléments suivants :

Pour rappel, un 1<sup>er</sup> projet présenté en 2019 a reçu un avis défavorable de la commissaire-enquêtrice et ce nouveau projet ne présente qu'un nouvel habillage sans régler les questions de fond d'une telle décharge. Pour autant le Conseil municipal a d'ores et déjà émis un avis favorable lors de la séance du 07 décembre 2020 alors même que ladite consultation est ouverte du 14 décembre 2020 au 11 janvier 2021...

Il y a pourtant matière à s'interroger sur la pertinence d'un tel projet :

- Annonçant plus d'un million de tonnes de déchets sur 5 années véhiculé quotidiennement par une centaine de camions/jour provoquant inévitablement des problèmes de circulation et donc de sécurité routière, des nuisances sonores, des détériorations de la chaussée,...;
- S'installant en lisière du village de Fontenay en Parisis et plus particulièrement de 3 ERP (le centre de loisirs, le stade et le « Haras du Parisis », centre équestre avec Poney-Club, pensions de chevaux et valorisation de chevaux de sport) réclamant chacun pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire et de pratique un environnement tout autre que celui proposé par le voisinage d'une décharge dégageant nuages de poussières de ciment, béton et autres matériaux (contrôlés par quel organisme ?) à chaque déchargement de PL, sans parler du rehaussement des sols ne garantissant en rien l'isolation phonique annoncée (quelles études sérieuses produites à ce sujet ?) mais risquant beaucoup plus certainement d'entraîner des dégâts des eaux lors d'orages violents comme précédemment vécus ;
- Arguant qu'après 5 années d'exploitation, c'est-à-dire en 2027 si l'exploitation débutait bien en 2021, serait créé la 6<sup>ème</sup> année un pôle équestre de compétition recouvrant ces dits déchets (toujours inertes dans le temps ?) sans certitude aucune que cet « engagement » d'une entreprise privée soit contraint d'être respecté, et annonçant même un intérêt du comité olympique pour ce projet de stade équestre comme structure d'accueil en vue des JO de... 2024 !!
- Détruisant des hectares de terres agricoles abritant un écosystème préexistant que tout un chacun sait être fragile et plus à protéger de son vivant qu'à détruire en pariant sur la création d'un nouveau la 6<sup>ème</sup> année...

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces avis, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Xavier Bougeois

pref-icpe@val-doise.gouv.fr

1 sur 1 12/01/2021 10:10